



Professionnels de Formation

Facture N° FAA2606005

DATE FACTURE

DATE ECHEANCE

02/06/2026

31/07/2026

FACTURE

## Références :

Session : M260D1A

Règlement à 30 jours fin de mois

## Références Financier :

N° Client : 411INTQ00

N° Commande : 2026-05-0097

N° SIRET : 43793920000030

Facturation : Prestation de services

Habilitation Electrique B0 - H0(V) - Travaux ordre non électrique exécutant /BT/TBT/HTA/HTB - Initiale le 28 mai 2026 (convention n° 62490)

## INTERIM QUALITE

## Mme Facturation

71 rue Henri Gautier  
Complexe Henri Gautier  
44 550 MONTOIR DE BRETAGNE  
FRANCE

Qté	Désignation	Nb Hrs	Nb Jrs	Prix Unit. HT	Total HT
1.00	Habilitation Electrique B0 - H0(V) - Travaux ordre non électrique exécutant /BT/TBT/HTA/HTB - Initiale ELIN Marina	7.00	1.00	140.00 €	140.00 €

Nature de la formation : Acquisition, Entretien, perfectionnement des connaissances

Dates de la formation : 28 mai 2026

Intervenants : Morgane OLIVIER

Lieu : FORHOM - CITY PRO - 71 rue Henri Gautier - Complexe Henri Gautier - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE - Tél : 02.40.22.15.22 -

## Récapitulatif TVA

Taux	Bases HT	TVA
20.00%	140.00	28.00

Total HT	Total TVA	Total TTC
140.00	28.00	168.00

NET A PAYER TTC
168.00

## Règlement

A l'ordre de : RESEAU C&amp;S - CITY PRO - FORHOM

A expédier : 71, rue Henri Gautier 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Statut juridique : SAS au capital de 62 500 €

RCS : RCS SAINT-NAZAIRE B 409 756 772

N° déclaration d'existence : 52 44 02994 44

N° TVA Intracommunautaire : FR95 409 756 772

N° SIRET : 40975677200037

IBAN - Swift : FR76 1333 5003 0108 0049 2035 006

BIC : CEPAFRPP333

Talon à joindre à votre règlement

FAA2606005	411INTQ00
02-juin-2026	
168.00 €	

Art. L. 441-3 et L. 441-6 du Code de Commerce : paiement sans escompte pour règlement anticipé. Tout retard ou absence de paiement sera sanctionné de pénalités correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Aussi, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce, décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.